Accusé de réception en préfecture 021-242100410-20220317-DM20220316_20-DE Date de télétransmission : 17/03/2022

Date de télétransmission : 17/03/2022 Date de réception préfecture : 17/03/2022

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 16 mars 2022

Président: Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur BORDAT

Convocation envoyée le 7 mars 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 44 Nombre de présents participant au vote : 26

Nombre de membres en exercice : 44 Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN Monsieur Pierre PRIBETICH Monsieur Thierry FALCONNET Monsieur Rémi DETANG Madame Sladana ZIVKOVIC Madame Françoise TENENBAUM Monsieur Jean-Patrick MASSON Monsieur François DESEILLE Monsieur Dominique GRIMPRET Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Marie-Hélène JUILLARDRANDRIAN
Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Benoît BORDAT
Madame Christine MARTIN
Madame Océane CHARRET-GODARD

Monsieur Guillaume RUET
Monsieur Laurent GOBET
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Patrick BAUDEMENT
Madame Monique BAYARD

Membres absents:

Monsieur Jean-François DODET
Madame Danielle JUBAN
Monsieur Jean-Claude GIRARD
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jacques CARRELET DE
LOISY
Monsieur Philippe BELLEVILLE

Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Laurent GOBET Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Christine MARTIN Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Océane CHARRET-GODARD Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY

DM20220316_20 N°20 - 1/4

OBJET: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES Association Technopôle Agro-Environnement « AgrOnov » - Convention pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 2022-2024 - Subvention de fonctionnement 2022

L'association AGRONOV a été créée en mai 2009 pour concevoir et assurer le développement du Technopôle Agro-Environnement « AgrOnov » à Bretenière. Depuis le réaménagement du site et la réhabilitation des bâtiments ex-INRA achevés fin 2015, c'est un volant d'une vingtaine de jeunes entreprises hébergées représentant une soixantaine d'emplois qui peuvent accéder à des compétences et des équipements mutualisés (notamment des serres d'expérimentation, laboratoires d'analyses, chambres froides, …) leur permettant d'amorcer leur activité. Parallèlement, les Chambres d'agriculture départementale et régionale ont rejoint le site fin 2015 dans de nouveaux bâtiments. Un accord-cadre 2016-2020 a été signé le 9 septembre 2016 par l'ensemble des partenaires pour fixer à 5 ans les objectifs concrets et les actions du pôle.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux filières d'excellence et dans le contexte de mise en œuvre du projet métropolitain de transition alimentaire, Dijon Métropole a réalisé courant 2021 un diagnostic stratégique de l'innovation qui a mis en évidence la nécessité pour la collectivité de renforcer et de coordonner le partenariat avec les structures d'accompagnement des entreprises aux axes stratégiques des 3 filières d'excellence portées par Dijon Métropole. Pour la filière agroalimentation, la stratégie de transition alimentaire s'appuie entre autres sur Vitagora, la FoodTech et Agronov. Ainsi, Dijon Métropole et Agronov affichent leur volonté de renouveler leur partenariat pour accélérer la transition agroécologique, en lien avec la capacité à innover des entreprises et le déploiement des innovations sur le territoire et l'attractivité de l'écosystème.

Agronov, Association Loi 1901, présidée depuis 2021 par Frédéric IMBERT, directeur recherche et développement de Dijon Céréales, se positionne comme un pôle d'innovation en agro-écologie à visibilité régionale et nationale, au service d'une agriculture et d'une alimentation durable. Elle compte aujourd'hui 90 adhérents et assure une mission d'accompagnement des entreprises du site à l'innovation agricole via notamment l'accès à des bureaux, salles de réunions, infrastructures et équipements technologiques (laboratoire d'analyses, chambres froides, serres d'acclimatation). Elle a un plan d'actions qui la positionne comme acteur de la mutation vers l'agriculture durable et de précision (smart agriculture). Elle s'adresse principalement aux fournisseurs de services et de produits pour l'agriculture tout en facilitant le lien avec les entreprises agricoles en mutation (agroéquipements, coopératives, startup AG Tech, ...). Au-delà de l'insertion dans divers réseaux professionnels qu'elle apporte à ses adhérents, Agronov participe efficacement à l'expertise des projets d'implantation issus de la prospection. L'offre de services d'Agronov est à destination des entreprises mais plus généralement du monde agricole, de l'agriculteur dans l'objectif d'accompagner la transition agroécologique et la révolution numérique de l'agriculture.

La Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens annexée à la présente délibération rappelle les 5 objectifs fixés par Dijon Métropole à Agronov et le plan d'actions proposé sur 3 ans chiffré et planifié.

- 1 Développer l'attractivité de l'écosystème en développant le réseau de partenaires ;
- 2 Animer le technopôle AgrOnov de Bretenière. Prospecter les entreprises et les accompagner dans leur installation et leur développement. Développer l'offre de services ;
- 3 Accroître la visibilité de l'association AgrOnov au travers de nouveaux outils de communication ;
- 4 Créer et développer les liens entre les entreprises et les acteurs agricoles au travers d'actions collectives favorisant la circulation de l'information, la diffusion et la promotion des innovations ;
- 5 Assurer le lien avec les services de la Métropole en charge de la gestion locative et de l'entretien des bâtiments.

DM20220316 20 N°20 - 2/4

La convention pluriannuelle présente 3 fiches actions, suivant les éléments ci-après :

- A Accompagnement des entreprises à l'innovation et au développement;
- B Accompagnement technologique des entreprises à l'expérimentation en serres ;
- C Gestion et animation du site de Bretenière.

Afin de mener ce programme de développement, l'association sollicite un accompagnement financier d'un montant de 500 000 € sur 3 ans conformément au plan de financement suivant :

ANNEXE FINANCIÈRE 2022 – 2023 - 2024

CHARGES	Prévision	%	PRODUITS	Prévision	%
Charges directes affectées à l'action			706- Vente de produits et services	321 000	19
60-Achats	270 000	16	Ventes Pole AgrOnov :	200 000	12
			Ventes en serres et site	121 000	7
61-Services extérieurs	125 000	7			
62-Autres services extérieurs	215 000	13	74- Subventions d'exploitations	933 000	55
63-Impots et taxes	2000		Dijon Métropole	500 000	30
Impôts et taxes sur rémunération			Conseil Régional de BFC	410 000	24
Autres impôts et taxes			Conseil départemental	23 000	1
64-Charges de personnel	1 075 000	64			
65-Autres charges de gestion			75 – Autres produits de gestion courante	432 000	26
66- Charges financières			Adhésions AgrOnov	400 000	24
67-Charges exceptionnelles			Projets Européens et nationaux	33 000	2
68-Dotations amortissements					
68-Reports					
TOTAL DES CHARGES	1 687 000		TOTAL DES PRODUITS	1 687 000	

86-Emplois des contributions		87-Contributions volontaires
volontaires en nature		en nature
Mise à disposition gracieuse de		Mise à disposition gracieuse
personnel		de personnel
TOTAL DES CHARGES	1 687 000	TOTAL DES PRODUITS 1 687 000
RESULTAT		
D'EXPLOITATION	_	

DM20220316_20 N°20 - 3/4

Le projet pluriannuel affiche une augmentation de l'autofinancement privé des activités de l'association par le biais de prestations et de l'augmentation des membres cotisants. La subvention de Dijon Métropole reste annuelle et son montant sera délibéré chaque année au vu du compte rendu d'Agronov présentant les résultats dans l'atteinte d'objectifs de l'année précédente ainsi que du programme opérationnel de l'année suivante et de son plan de financement. Ces éléments sont consignés dans un avenant annuel à la convention pluriannuelle.

Subvention de fonctionnement pour l'année 2022 :

Pour réaliser le programme d'actions de l'année 2022, Agronov sollicite une subvention de 170 000 € décomposée comme suit :

- 105.000 € pour le programme de développement et d'innovation ;
- 47.000 € pour l'accompagnement technologique des entreprises utilisatrices des serres ;
- 18.000 € pour l'accompagnement des entreprises installées sur le site de Bretenière.

Le mode de versement proposé est le suivant : un acompte de 60 % à la signature de la convention et le solde de 40 % au vu du compte rendu d'exécution et de la réalisation d'objectifs.

Le Bureau, Après en avoir délibéré, Décide :

- **d'approuver** la convention pluriannuelle d'objectif avec AGRONOV pour les années 2022-2023-2024 ;
- **d'attribuer** une subvention de 170.000 € à l'Association Technopôle Agro-Environnement « AgrOnov » au titre de son fonctionnement pour l'année 2022 ;
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- de dire que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2022.

Scrutin Pour: 33 Abstention: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

Dont 7 procuration(s)

DM20220316_20 N°20 - 4/4